

Procès verbal
Conseil d'école de l'année 2018-2019
Du 06 novembre 2018

Accueil/ tour de table/ désignation des secrétaires de séance

PRÉSENTS :

Mr Testut, maire
Mr Casaurancq, adjoint aux affaires scolaires
Mme Brazeilles, responsable du service jeunesse
Mr Roujon, DDEN
Mme Casales, directrice de l'école

Parents d'élèves :

Mme Fortier Laure et Mrs Pommier Jean-Paul, Gallet Marc et Barcelo Floréal

Enseignants :

Mmes Grelaud, Mercier, Renard, Desmoulin, Ribot, Arzel-Gélinard, Horeau et Méritet
Mrs Georget, Desmoulin et Berhault

EXCUSES :

Mme Brotherson, Inspectrice de l'éducation nationale
Mme Basbayon ; infirmière scolaire
Mr Fournier, Psychologue scolaire
Mr Delaugerre, adjoint, décharge de direction

Début de la séance à : 18H05

A - FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Rappel des attributions du conseil d'école :

- Il vote le règlement intérieur
- Il donne son avis sur :
 - Le fonctionnement de l'école
 - Les activités scolaires
 - L'hygiène
 - La restauration
 - La composition des classes
 - L'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire
 - L'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives, culturelles.

1 - Effectifs et répartitions à la rentrée

CP A	Mme GRELAUD	18
CP B	Mme MERITET	20
CE1 A	Mme MERCIER	26
CE1 B	Mme CASALES/Mr DELAUGERRE	26
CE2 A	Mr DESMOULIN	19
CE2 B	Mmes RENARD/ANCELIN	19
CM1 A	Mme DESMOULIN	25
CM1 B	Mme RIBOT	24
CM2 A	Mr GEORGET	23
CM2 B	Mme ARZEL-GELINARD et Mr BERHAULT	26

226

Mme ARZEL-GELINARD et Mr BERHAULT sont des professeurs stagiaires, lauréats au concours 2018.

Ils enseignent en classe pendant 15 jours d'affilée, à tour de rôle. Les 15 autres jours, le PES est en formation.

Le vendredi après-midi, ils sont à deux sur la classe.

Nous notons une légère hausse des effectifs par rapport à l'an dernier (+ 6) ; cependant Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'IA en date du 26/10/18 pour signaler que les effectifs de l'école sont bas (22,4/classe). (lecture des points clés).

→ Mr le Maire ne manquera de proposer à Mr Caillaut, Inspecteur d'académie, une visite de la commune avec ses zones en construction ; il s'engage à la livraison de 25 logements sociaux par an.

→ l'APE (Association des parents d'Elèves) reste très soucieuse et mobilisée pour œuvrer au maintien des 10 classes à la rentrée prochaine.

Les enfants du voyage, comptabilisés dans les classes ordinaires, sont au nombre de 5 actuellement.

Mme HOREAU, enseignante remplaçante, sera chargée, en collaboration avec les enseignants des classes, d'organiser leur programme de travail lorsque c'est nécessaire à partir d'un effectif de 10 enfants du voyage. Les enfants présents à ce jour sont assidus, arrivent à l'heure et sont bien accueillis par leurs pairs.

Trois enfants sont dans le champ du handicap (dossier MDPH) et sont encadrés dans leurs besoins par un AVS individuel ; deux demandes de dossier sont en cours de traitement.

L' école a recruté une jeune volontaire pour un service civique. Elle se nomme Madame BELAASRI ABADIAS Miriam et a débuté le lundi 5 novembre . Un autre volontaire sera recruté s'il correspond au profil attendu.

Pour rappel, ces jeunes volontaires, âgés de 18 à 25 ans, ont pour mission, je cite « Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ». Le volume horaire est de 30 h/semaine et leur durée de contrat est comprise entre 6 et 9 mois maximum. Leur contrat prendra fin au plus tard le 5 juillet 2019.

L'organisation de leur travail sera comme suit :

- En fonction des besoins et en priorité toute la semaine : accompagner une sortie scolaire.
- Chaque soir, en tandem avec le personnel responsable de l'aide aux devoirs : une convention a été signée entre les services de l'Inspection académique et la mairie.

Les lundis et mardis et un mercredi sur deux :

- dans les classes pour assister les enseignants pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité.
- sur les temps de récréation : aider à l'animation des temps d'activités de cour et en assurant des actions de médiation.

Au bureau du secrétariat les jeudis et vendredis et un mercredi sur deux :

- être dans un service d'accueil et de liaison avec les familles, les élèves et les enseignants sur les tâches très variées : participation à l'accueil du matin, prise des messages téléphoniques et traitement de ces derniers, faire le point sur les absences des élèves, joindre les familles des enfants souffrants, ouvrir le portail à tout moment de la journée, réception des colis et traitement de leur contenu.

2 - Calendrier scolaire :

Chaque période est comprise entre 6 à 7 semaines ; et 10 semaines pour la dernière période avec le pont de l'Ascension accordé cette année.

3 - Perspectives d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire :

Suite à la parution du décret « n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles », les enseignants de l'école élémentaire de Chancelade souhaiteraient continuer la réflexion sur le fonctionnement d'une semaine de quatre jours, en respectant une journée de 6 heures de classe et vingt-quatre heures par semaine sans adaptation du calendrier national.

Nous espérons la mise en place d'un Copil avec les différents partenaires éducatifs qui entourent l'enfant dans la semaine scolaire pour revoir le fonctionnement actuel.

→ *Mr le maire rappelle que la position du conseil municipal actuel reste à 4,5 jours.*

3 - Organisation des services périscolaires :

Madame Ronteix a quitté ses fonctions de directrice ; Mme Brazeilles assume cette tâche en attendant le recrutement d'un nouveau directeur du service jeunesse.

Nous remercions Mme Ronteix pour sa collaboration et lui souhaitons une bonne installation dans la nouvelle commune où elle exerce désormais.

→ *Mr le Maire nous informe qu'il a proposé à Mme Brazeilles le poste de directrice à titre définitif ; Mme Brazeilles lui donnera une réponse après un délai de prise en main de ce poste de direction.*

Les activités périscolaires

Accueil du matin

A partir de 7h15

Accueil du soir

- Un service d'animation municipal permet aux parents de les récupérer jusqu'à 18H30.

→ *Mme Brazeilles fait état d'une difficulté dans la mise en place des activités TAP : les parents d'élèves ne transmettent pas toujours le formulaire d'inscription.*

Il sera disponible sur le site de la mairie en téléchargement en supplément du format papier transmis dans les cahiers de liaison.

L'étude

Un service d'étude est en place depuis le 10 septembre. Il est assuré par Mme Grelaud, enseignante, pour les élèves de cycle 2 et par Mme Balandra, employée municipale pour le cycle 3.

La fréquentation est de 14 élèves pour le cycle 2 et 9 pour le cycle 3.

→ *l'APE se propose de relayer auprès des parents d'élèves qu'il reste des places disponibles à l'étude des cycle 3.*

La restauration

2 services qui concernent environ 110 enfants au 1^{er} service et 90 au second.

Ce sont les animateurs du périscolaire qui surveillent la restauration.

Les enfants de cycle 2 mangent au premier service et ceux du cycle 3 au deuxième service. Les enfants de CE2 sont répartis sur les deux services.

4 - Organisation des rencontres avec les parents d'élèves

La réunion de rentrée a été organisée pour le cycle 2 le 11 septembre et pour le cycle 3 le 14 septembre.

5 - Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Cette année une seule liste a été présentée, celle de l'APE, nouvellement constituée.

Les parents élus sont les suivants :

Mr POMMIER Jean-Paul, Mme URGEL Pauline, Mr GALLET Marc, Mme GARNAUD Aurore, Mme FORTIER Laure, Mr MOSSONI Gilles, Mr BARCELO Floréal, Mr DELBARRE Vincent et Mme PEAN Flavie.

Sachant que seulement 9 sièges ont été pourvus lors des élections ; il a été fait appel à des parents volontaires pour pouvoir le 10^{ème} siège ; c'est Mr BONNIN Teddy qui complète la liste et qui peut donc siéger au conseil d'école.

Nous tenons à rappeler aux représentants des parents d'élèves que les locaux scolaires sont à leur disposition, de manière temporaire et avec l'accord du maire afin d'organiser des réunions de travail ou d'informations aux parents.

Ils disposent d'une boîte aux lettres et d'un tableau d'affichage. (B.O. n°19 du 10 mai 2001)

6- Règlement intérieur/chartes

Nous proposons la révision du Règlement pour répondre aux nouvelles directives du Bulletin Officiel du 26 septembre 2018 concernant l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école primaire.

Suite au dernier conseil des maîtres du 1^{er} octobre 2018, nous proposons que soit ajouté au paragraphe : **Titre 4. Usage des locaux - Hygiène et sécurité** un nouveau point **4.6 : Usage du téléphone portable** avec la mention suivante : « *L'utilisation du téléphone portable à l'intérieur de l'école sera autorisée, à titre dérogatoire, accordé conjointement par l'enseignant de l'élève et le directeur pour les élèves qui se rendent à l'école à pied ou à vélo afin d'avoir la possibilité de joindre leurs parents en cas d'urgence. L'élève, une fois arrivé à l'école, confiera son portable, éteint, à son enseignant qui lui restituera à la fin de la journée de classe.*

Si toutefois l'élève concerné par cet accord avait un usage autre de son portable, celui-ci serait confisqué et remis à la famille en mains propres. » [article L511-5 du code de l'Éducation]

→ *Après discussion sur le sujet le terme « utilisation » est remplacé par possession ; sera également ajouté « qui se rendent à l'école sans adulte »*

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

→ *Le nouveau règlement intérieur de l'école est approuvé à l'unanimité.*

7- Sécurité

Un nouveau dispositif d'alarme sécurité au vol/intrusion a été installé dans l'école fin juin 2018. Il est fonctionnel et sécurisant.

a) Sécurité incendie

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 17/09/ 2018. Il a duré 2 minutes 30 s dans la cour du haut et 1 minute 13 s dans la cour du bas.

Il s'est déroulé sans souci ni affolement.

b) PPMS

Comme attendu par la note de rentrée de notre inspectrice, un exercice PPMS Intrusion a été réalisé avant les vacances de Toussaint, le 16 octobre à 15H20 ; en présence des brigadiers-chefs, référents sûreté départementaux de l'État Major ainsi que l'équipe mobile de sûreté de l'Inspection Académique.

Cet exercice avait préalablement été préparé la semaine précédente par l'équipe mobile qui avait dispensé une formation auprès de tous les élèves. Un rapport sera rédigé par ces services et transmis à la mairie pour mettre en lumière les points de vigilance à améliorer.

8 - Le budget

• Municipal

Cette année encore, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; de

25 €/enfant pour le transport lors de sorties et 15 €/élève pour les activités culturelles et sportives.

Chaque classe aura la charge de la gestion de ses 40 €/élève (transport/ entrée) en sachant que l'ensemble de la somme allouée n'est utilisée que pour le transport car son coût a considérablement augmenté ces dernières années ; la coopérative scolaire prenant en charge le coût de l'entrée/prestation.

• Coopérative scolaire

Nous renouvelons le dispositif mis en place l'année dernière afin de respecter la notion de gratuité de l'école de la République : une enveloppe par trimestre où les familles pourront insérer leur libre participation.

Un écrit, présent dans l'enveloppe, détaille le coût des manifestations culturelles et sportives. Les parents, l'année scolaire passée, ont participé à hauteur de 9 €. Nous espérons que la mobilisation sera supérieure cette année afin de couvrir les dépenses de nos projets éducatifs.

→ *L'APE se propose de sensibiliser les parents sur l'intérêt de leur implication au fonctionnement de la coopérative scolaire.*

La photo scolaire aura lieu le 13 novembre et sera une source de gains, les bénéfices de 40 % de la vente aux familles participeront à financer les activités.

Nous remercions l'APE pour les 450 € offerts à l'école pour l'achat de jeux de cour : les cours sont ainsi équipés de nouveaux ballons, élastiques, raquettes trampoline...

9 - Les Locaux : aménagements/travaux

L'école remercie la municipalité pour la réfection de deux autres classes.

Une nouvelle méthode d'enseignement de la lecture, dispositif ARA, serait un outil efficace auprès des enfants du voyage pour qui l'accès à l'écrit est très compliqué. Cela supposerait que la classe de Mme Horeau soit, elle aussi, dotée d'un TBI ou VPI.

Nous aimerions que la municipalité prévoit, dans son budget école 2019, cette dotation.

Nous souhaiterions que les sanitaires des WC, garçons soient carrelés afin de permettre un nettoyage plus efficace par les collègues en charge de cette tâche.

Nous aimerions savoir s'il était possible d'installer une sonnerie automatique uniquement pour les entrées en classe soit à 8H30 et 13H30.

→ *L'APE interpelle la municipalité concernant le portail de la garderie qui reste ouvert sur les temps de récupération des enfants le soir : un système de loquet sur le haut du portail va donc être à l'étude.*

Nous aimerions attirer l'attention des familles sur le volume incroyable de vêtements d'élèves, oubliés à

l'école et non récupérés...prendre soin de ses affaires est aussi un acte de citoyenneté.

L'association APARE de Périgueux viendra, dans les prochains jours, récupérer tous les vêtements restés en période 1.

→ *L'APE postera sur son site, un message pour appeler les familles à la vigilance en ce qui concerne les vêtements oubliés.*

B - PÉDAGOGIE

1 - Projet d'école de secteur

Le projet d'école 2016-2020 est un projet de secteur scolaire qui englobe les écoles maternelles et élémentaires d'Agonac, Château l'Evêque, le Gour de l'Arche et Chancelade.

J'en rappelle les axes :

Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves

Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire

Axe 3 : fiches actions école :

Fiche 1 : Festival Jazz pour le cycle 2 (hormis pour les CE2)

Fiche 2 : Sorties éducatives et culturelles : Dispositif école et Cinéma, Spectacles Odysée

Fiche 3 : accueil des enfants du voyage avec la présence d'une enseignante détachée à leur accueil.

Fiche 4 : Ateliers informatiques.

Fiche 5 : Rencontres sportives USEP

Fiche 6 : Exposition de peintures aux côtés des peintres amateurs locaux pour le cycle 3

Fiche 7 : Validation de la formation « Apprendre à porter secours » en CM2 après 2 ans de formation.

Dans le cadre d'une demande institutionnelle, des évaluations nationales CP et CE1 ont eu lieu. Nous déplorons le manque de temps entre la réception de ces livrets d'évaluation et les dates de passation.

L'équipe enseignante aurait souhaité analyser leur contenu, leur pertinence par rapport aux outils d'évaluations usuels déjà utilisés.

Le temps de passation de ces évaluations et la saisie des résultats n'a pas du tout correspondu au temps annoncé par l'Institution.

Nous sommes donc très « frileux » quant à l'attente institutionnelle de nouvelles évaluations pour les CP en février.

Nous travaillerons, bien évidemment, les points de vigilance évoqués par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale afin de faire progresser et réussir nos élèves.

2- Les activités sportives et culturelles

L'ensemble des activités ne sont pas programmées et nous ne manquerons pas d'informer les familles dès qu'elles seront concernées. Elles dépendront des choix pédagogiques des enseignants au regard des propositions faites et de nos gains par le biais de la coopérative scolaire.

(participation volontaire des familles, photo scolaire...)

a) Spectacles à l'Odyssée de Périgueux (NTP) : selon la programmation et les niveaux concernés.

b) Dispositif national École et Cinéma

L'ensemble des élèves profitera de cette programmation cinématographique à hauteur d'une projection par trimestre.

c) Projet musical avec IMS (projet festival de jazz)

La responsable des interventions en milieu scolaire a été nommée très récemment. A cet instant, le projet Jazz est à mettre en forme mais l'équipe enseignante a déjà travaillé sur le sujet ; nous nous orientons cette année sur une étude du répertoire de musique du Livre de la Jungle.

Nous vous ferons part des avancées du projet dès que nous en saurons plus.

d) Activité natation

Quatre classes pourront, cette année, bénéficier d'un cycle piscine : les CE2 et les CM1.

→ *Mr Georget attire l'attention sur le fait que le temps scolaire est régulièrement dépassé l'après-midi lorsqu'il y a des sorties éducatives organisées car il est trop court ; d'où l'intérêt de la demande de l'équipe enseignante pour un retour à une organisation du temps scolaire finissant à 16H30.*

3 - Les intervenants extérieurs et enseignement des Langues Vivantes Étrangères (L.V.E.)

• Langues vivantes

Anglais

L'enseignement de l'anglais étant obligatoire depuis le CP, les enseignants qui en ont fait la demande bénéficient de l'apport linguistique de DOVER Louise les lundis jusqu'au mois d'avril. Et ce depuis le 19 octobre. Pour les autres classes, l'enseignement se fait par l'enseignant de la classe.

Allemand

Comme l'an dernier, Mme Gil, professeure d'allemand sur le collège Anne Frank fera une sensibilisation à l'allemand auprès des classes de CM 2 à partir de cette période et jusqu'à la fin de l'année à hauteur de 30 minutes par classe. Cela aura lieu les jeudis après-midi.

• Animation BCD

Les activités à la bibliothèque peuvent être variées ; dédoublement du groupe classe en deux : un groupe dans l'espace multimédia avec l'enseignant et un groupe avec l'animatrice (recherche documentaire, reconnaissance des différents types d'écrits, lecture ciblée en fonction d'un projet de classe...) Des enseignants ont pris contact avec Sally pour organiser ces séances.

- **Intervention santé/sécurité par l'infirmière scolaire de secteur**

Mme Basbayon Agnès, comme communiqué lors de la réunion de rentrée aux parents, assure cette année des permanences une fois par mois sur l'école. Un affichage signale sa venue quelques jours avant.

Les parents, via le cahier de liaison, peuvent faire la demande d'un bilan infirmier et les enseignants, dans le cadre de leur accompagnement de santé publique, peuvent également proposer certains élèves en consultation. Le jour de la consultation, l'enfant doit apporter son carnet de santé sous pli cacheté.

L'infirmière scolaire assurera, en fin d'année scolaire, la validation de l'attestation « apprendre à porter secours » du livret scolaire unique de compétences.

Elle pourra également être sollicitée pour une action d'éducation à la santé sur un thème donné par un enseignant dans le cadre d'un projet.

- **Cycle d'apprentissage Tennis/ Dojo avec et sans intervenant extérieur**

Un cycle d'apprentissage est programmé sur la période 3 pour les 4 classes de CE2 et CM1 avec un intervenant rémunéré pour l'activité tennis. La municipalité finance le transport via le budget alloué par élève et la coopérative scolaire prend en charge la rémunération de l'intervenant selon les modalités suivantes : 2 cycles de 5 séances pour 200 € au total.

- **Cycle d'apprentissage Rugby avec intervenant extérieur**

Les CE1 A et les CE2 B ont bénéficié de l'intervention d'un éducateur sportif du CAP à hauteur de 8 séances, dans le cadre d'un projet élaboré par la circonscription pour les écoles urbaines avec une prise en charge financière intégrale par le CAP.

- **Cycle d'apprentissage Handball avec un intervenant extérieur sportif financé par le Conseil Départemental.**

Les classes de CM seront concernées pour cette activité pour un cycle qui se déroulera en période 4 (mars-avril).

4 - Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

5 - Projet pédagogique prévention à la santé et la sécurité face à internet : Annexe 1

→ *Lecture est faite, dans les grandes lignes, du projet, déjà présenté au dernier conseil d'école de l'année dernière.*

Mr Le Maire propose l'utilisation du centre socio-culturel dont la capacité d'accueil est supérieure à celle de l'école, jusqu'à 330 personnes.

Cependant, cet espace sera en réflexion à partir du 24 janvier, il serait donc avisé de mener ce projet à bien avant cette date.

L'APE salue ce projet et insiste sur le fait que l'événement doit réunir le maximum de familles lors de cette réunion d'information.

Mme Casales rencontre l'intervenante le mardi 27 novembre ; elle sera donc en mesure de boucler l'organisation logistique du projet.

→ *Mr Ronjon, DDEN, rappelle ses missions et nous présente deux projets soutenus par la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale :*

- *Le concours des écoles fleuries*
- *le concours des jeunes citoyens.*

Mr Ronjon transmet un exemplaire de chaque concours à l'école.

Fin de la séance : 20H00

Secrétaires de séances :
Mme Renard Marianne
Et Mr Pommier Jean-Paul

La directrice :
Mme Casales Sèverine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Casales', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.